

nal de Radio-Canada, l'autre se rapportant aux critiques relatives à certains points précis. J'en suis aux critiques d'ordre plutôt général touchant le ton et le contenu des émissions du service.

Le député a parlé cet après-midi de la surveillance qu'exerce sur les émissions le ministère des Affaires extérieures. Il a affirmé, à la même occasion, que ces émissions devraient avoir pour but de ruiner toute confiance dans le communisme. Je suis entièrement d'accord avec lui. Afin de bien indiquer que tel est le but que nous, qui avons quelque autorité en la matière, tentons d'atteindre, je vais me reporter au livret d'instructions communiqué par le ministère des Affaires extérieures au service international de Radio-Canada, qui est chargé des émissions destinées aux pays situés derrière le rideau de fer.

A cet égard, qu'on me permette de citer quelques extraits de ce document jusqu'ici confidentiel. Je ne vois pas de meilleur moyen d'élucider la question que de citer ce livret d'instruction dont le service international de Radio-Canada est censé s'inspirer dans la préparation de ses programmes. Dans ce document, on déclare qu'un des buts des émissions radiophoniques, c'est:

De démasquer l'hypocrisie de la démocratie communiste à l'égard des élections, des syndicats ouvriers, des camps de travail et de la religion, de même que l'hypocrisie de la propagande de paix des Soviets et son illogisme, dont témoignent la politique d'agression de la Russie, son réarmement et l'expansion de l'industrie lourde au détriment du niveau d'existence de la population russe.

Ce passage est tiré du livret d'instructions. Voici un autre extrait:

Maintenir et, s'il se peut, accroître la connaissance et l'amour de la démocratie et du code de morale issu des principes chrétiens ainsi que de la civilisation et de la pensée occidentales.

Voilà, dans ses grandes lignes, le programme dont s'inspire ou dont tente de s'inspirer le service international à l'égard des émissions destinées aux pays situés derrière le rideau de fer.

Le député s'est arrêté à plusieurs points en particulier. Je n'ai pas pu me renseigner à fond sur tous leurs aspects, mais j'ai eu le temps d'élucider un ou deux points que je me permets d'aborder maintenant. J'aurai l'occasion de revenir sur les autres plus tard. Le député estime que les émissions du service international de Radio-Canada, dirigées sur l'Italie pendant les élections italiennes, ne convenaient pas très bien dans les circonstances. Les élections dont parle le député ont eu lieu, je crois, en avril 1948 et les émissions destinées à l'Italie n'ont débuté qu'en décembre 1949. J'ignore donc de quelles émissions

il s'agit. Il y a peut-être eu certaines émissions, mais j'ignore absolument quelles sont celles dont le député veut parler.

On a exprimé des soupçons à l'égard de certains membres de ce service. Or je tiens aussi à faire observer que chaque employé du service international de Radio-Canada est soumis à un examen minutieux. On a mentionné un employé, du nom de Dudak je crois, qui est censé être communiste. Le chef de l'opposition (M. Drew) dit que cet homme fait partie actuellement du service international de Radio-Canada. Je crois que M. Dudak était rédacteur d'un journal slovaque au Canada et faisait du journalisme indépendant. Il a fait partie pendant quelque temps, il est vrai, du service international de Radio-Canada. Il a fait l'objet d'une enquête immédiatement après le coup d'état en Tchécoslovaquie. J'apprends qu'il ne fait plus partie du service international de Radio-Canada depuis avril 1948.

Un bon nombre d'autres questions ont été soulevées au cours du débat. Le député de Peel (M. Graydon) a parlé de la canalisation du Saint-Laurent. Il souhaite ardemment, — comme nous tous d'ailleurs, — que ce projet soit entrepris et mené à bonne fin. Plus d'un représentant du Gouvernement a exprimé le même souhait récemment. Nous voudrions que les deux gouvernements les plus directement intéressés collaborent à l'exécution de ce projet qui faciliterait la navigation et la production d'énergie hydroélectrique, mais nous voulons surtout qu'il soit parachevé.

S'il est impossible de réaliser l'entreprise sur le plan international, nous devons naturellement chercher une autre façon d'y arriver. A ce sujet cependant, l'honorable député de Peel a demandé si, dans le cas où l'entreprise serait exclusivement canadienne des obligations contractées en vertu de traités nous empêcheraient d'imposer des droits de passage différentiels aux navires non canadiens, afin de payer les frais d'aménagement du canal et des centrales d'énergie. Les traités ne renferment, monsieur l'Orateur, aucune obligation constituant pour le Canada un obstacle à l'imposition de droits de passage à l'égard de l'utilisation des canaux canadiens du réseau fluvial Saint-Laurent-Grands lacs. Les traités renferment cependant des dispositions qui restreignent la faculté du Canada d'établir des droits différents à l'égard des navires du Canada et de ceux d'un autre pays, ou entre des navires de différents pays étrangers. Sauf erreur, il serait donc impossible d'établir des droits de passages différentiels.

Au cours du débat, monsieur l'Orateur, un grand nombre de députés ont parlé de problèmes de secours et de rétablissement sur